



Assurance de Santé Publique au Japon

Assurance de Santé Publique

4-2 Assurance Sociale de Santé

Employé dans une entreprise ou un bureau

L'employeur ou l'entreprise fait la démarche pour l'adhésion de l'employé

Le certificat de l'assurance sociale de santé est délivré

Aller à l'hôpital avec le certificat de l'assurance sociale de santé

30% des frais médicaux sont à votre charge.
 Pour les personnes de 70 ans à 74 ans, le pourcentage est calculé selon les revenus: de 10% à 30%.
 Pour les enfants de 0 à l'âge précédant la scolarisation obligatoire, ce pourcentage est de 20%

Le montant de la cotisation est proportionnel au salaire, l'employeur paie la moitié de la cotisation, et l'employé paie l'autre moitié (la cotisation est prélevée directement du salaire).

(1) Adhérent

(2) Procédure d'adhésion

(3) Certificat de l'Assurance

Au moment de la consultation

(4) Frais de charge à l'organisme de soins médicaux

(5) Cotisation d'assurance

4-3 Assurance nationale de santé

Personne qui ne peut pas bénéficier de l'assurance sociale de santé
 *Dans le cas où le statut de résidence est de moins d'un an (il y a des exceptions)

La personne elle-même s'adressant à la mairie de la municipalité où elle a procédé à l'enregistrement d'étranger, poursuit la formalité au guichet correspondant à l'Assurance nationale pour la santé.

Le certificat de l'assurance nationale de santé est délivré

Aller à l'hôpital avec le certificat de l'assurance nationale de santé

30% des frais médicaux sont à votre charge.
 Pour les personnes de 70 ans à 74 ans, le pourcentage est calculé selon les revenus: de 10% à 30%.
 Pour les enfants de 0 à l'âge précédant la scolarisation obligatoire, ce pourcentage est de 20%

Le montant de la cotisation varie selon la municipalité, et est recalculée tous les ans suivant le montant du revenu ou du nombre des membres de la famille.

* Parmi les organismes de soins médicaux japonais il y a des « organismes de soins médicaux agréés par l'assurance de santé » et des organismes (salon de massage, etc.) qui ne le sont pas. Les organismes de soins médicaux agréés par l'assurance de santé, délivrent aussi des soins non couverts par l'assurance de santé.



Dans ce chapitre on explique le système des soins médicaux au Japon. Comment consulter un organisme de soins médicaux, ce qu'on doit connaître sur l'hospitalisation, sur la situation en cas d'urgence, sur les pharmacies, et à propos des assurances.

1 Organismes de soins médicaux

En cas de maladie et de blessures, vous recevez des soins dans des organismes de soins médicaux. Voici quelques renseignements sur les hôpitaux et les règles de base des hôpitaux au Japon.

1-1 Connaissances de base: les organismes de soins médicaux

(1) Catégories des organismes de soins médicaux

Il y a deux catégories d'organismes de soins médicaux au Japon, l'un est constitué d'hôpitaux équipés d'installations pour hospitalisation et de matériels pour examens médicaux, l'autre est formé de cliniques ou de cabinets privés.

Une clinique est par définition un organisme médical équipé de moins de 20 lits d'hospitalisation. En fait, il y a beaucoup de cliniques qui ne sont pas équipées pour l'hospitalisation mais que l'on consulte en cas de problème moins grave.

Quant aux hôpitaux, ils sont équipés d'installations d'hospitalisation et des matériels pour les examens médicaux. Dans les hôpitaux publics, chaque département possède un système de soins médicaux d'un niveau très élevé. Il se peut que le patient paye plus cher en cas de consultation sans lettre de recommandation d'une clinique par exemple, dans un hôpital de plus de 200 lits.

On vous conseille de consulter d'abord dans une clinique et puis, si c'est nécessaire, dans un hôpital où vous pourrez recevoir des soins spécialisés. Afin d'éviter tout affolement en cas de maladie, il vaut mieux connaître à l'avance les bonnes adresses des soins médicaux se trouvant près de chez vous.

Informations multilingues sur la vie quotidienne



F Perawatan Medis

▣ [F Perawatan Medis](#)

Cliniques et cabinets privés de quartier

Pour des symptômes légers, un rhume ou un mal du ventre par exemple



Clinique

lettre de recommandation

Au cas de maladie grave détectée
En cas de besoin d'opération ou/et
d'hospitalisation



Hôpital au cas où les besoin sont

Les maladies graves, les états sérieux et les grandes blessures



Hôpital (hôpital général)

(2) Départements de consultation médicales

Dans une clinique ou dans un hôpital, on choisit un département de consultation par la maladie ou de la blessure. Un hôpital général regroupe toutes les catégories de disciplines, une clinique est spécialisée dans quelques départements, à vous de choisir ce qui est le plus convenable à la maladie ou à la blessure. Les principales départements sont, médecine des maladies internes, chirurgie, pédiatrie etc., plus l'hôpital est grand plus spécialisée le département est. Voici un des exemples des départements avec mention de quelle maladie il s'agit.

Département de consultation

Médecine des maladies internes (naïka)	Dans département on soigne avec les médicaments, et accepte à partir du rhume jusqu'à la plus part des maladies ordinaires. Quand vous ne savez pas quel problème vous avez, on conseille aller.
Chirurgie (géka)	On soigne les blessures, en principe les cas qui nécessitent une opération.
Pédiatrie (syonika)	Les enfants jusqu'au niveau de l'école primaire sont concernés dans ce département pour être soignés de toutes sortes des maladies ordinaires.
Orthopédie (séikéiguéka)	On fait des soins de fracture, d'entorse, ou de lombago, concernant os/articulation/muscle .
Ophthalmologie (ganka)	On fait des soins de maladies ordinaires sur les yeux et également des examens de vue.
Soins dentaires (shika)	On fait des soins des dents, par exemple des dents cariées etc.

Comme département il y a en outre, Gynécologie (san-fujinka), Oto-rhinolaryngologie (jibi-inkoka), Dermatologie (hifuka), Urologie (hinyokika), Psychiatrie (seïshinka), Neurochirurgie (no-guéka),





F Perawatan Medis

▣ [F Perawatan Medis](#)

Lorsque vous êtes dans un hôpital et si vous ne savez pas dans quel département vous consultez, demandez à l'accueil en précisant les symptômes.

(3) Deux systèmes: Consultation par ordre et Consultation sur rendez-vous

Au Japon la plupart des hôpitaux reçoit les patients par ordre. Cela vous obligera quelquefois d'attendre pendant une ou deux heures avant d'être reçu. Cependant dans les cliniques dentaires le système de consultation sur rendez-vous est plus ou moins généralisé, d'ailleurs dans certains cliniques et certains hôpitaux le système sur rendez-vous est adopté. Il vaut mieux se renseigner avant de vous y adresser.



1 Organismes de soins médicaux

1-2 Consultation

Au Japon les organismes de soins médicaux où l'on parle plusieurs langues sont, malheureusement peu nombreux, donc il vaut mieux y aller, avec une personne qui parle japonais.

Si, pour des raisons religieuses, vous êtes contraint de suivre des actes particuliers au niveau de la vie quotidienne ou dans les soins, ou bien, si vous êtes allergique, pensez à donner ces informations personnelles à la personne du service d'accueil ou à une infirmière.

(1) Les choses nécessaires à la consultation

N'oubliez pas d'apporter le certificat de l'assurance de santé à l'hôpital, qui vous permettra de payer une partie des frais médicaux correspondant à la charge du patient. Vous devrez vous acquitter de tous les frais médicaux qui peuvent être assez chers si vous n'apportez pas le certificat de l'assurance de santé ou si vous n'avez pas adhéré à cette assurance.

Mis à part cela, il sera peut-être utile d'amener la carte d'enregistrement d'étranger ou le passeport comme la carte d'identité, sans oublier les médicaments que vous preniez jusqu'alors.

En ce qui concerne le certificat de l'assurance de santé, se référer: [4 Assurances publique de santé 4-2 Assurance sociale de santé \(3\)](#), [4-3 Assurance nationale de santé](#).

1 Certificat de l'assurance de santé

2 Carte d'enregistrement d'étranger ou passeport

3 Médicaments que l'on prenait jusqu'alors

4 Une lettre d'introduction d'un médecin (si vous en disposez)



(2) Heures de consultation

Tout dépend des organismes, cependant en général les heures de consultations sont fixées en matinées et en après-midi en semaine, le samedi, dans la matinée., Le dimanche ou les jours fériés la plupart sont fermés. Il vaut mieux se renseigner à l'avance par téléphone. Pour la consultation hors horaires, [se référer; 2-2 Secours-Urgence de nuit ou jour férié](#).

Informations multilingues sur la vie quotidienne



F Perawatan Medis

▣ [F Perawatan Medis](#)

« exemple »

	lun.	mar.	mer	jeu	ven	sam	dim
Matin	○	○	○	○	○	○	×
après-midi	○	○	○	×	○	×	×

À l'entrée de l'hôpital un tableau comme celui-ci est affiché. × indique fermé, dans cet exemple c'est fermé le jeudi après-midi, le samedi après-midi et le dimanche.

fermés les jours fériés

(3) Chercher les organismes de soins médicaux

Vous trouverez des organismes de soins médicaux dans le bulletin publié par la municipalité de votre domicile, sur internet ou dans l'annuaire téléphonique. On peut demander des informations auprès de ses voisins.

Si vous ne comprenez pas bien le japonais, demandez auprès des organisations internationales d'échanges culturels dans le quartier où vous habitez par exemple, de présenter un interprète ou de vous indiquer les adresses des organismes parlant les langues étrangères.

On peut également utiliser les renseignements téléphoniques donnant des informations en plusieurs langues étrangères.

Centre international d'informations médicales AMDA(Organisation sans profit)		
Présentation d'organismes de soins médicaux parlant la langue au gré du patient, et explication multilingue sur le système médical et social		
Centre Tokyo tel: 03-5285-8088	langues parlées	anglais, thaï, chinois, coréen, espagnol: de lundi à vendredi 9:00-17:00 portugais: lundi, mercredi et vendredi 9:00-17:00 philippin: mercredi 13:00-17:00
Centre Kansai tel: 06-4395-0555	langues parlées	anglais, espagnol: du lundi au vendredi 9:00-17:00 chinois: lundi 10:00-13:00 portugais: lundi 10:30-14:30

« Himawari » organisation pour guider des organismes de soins médicaux dans la métropole de Tokyo		
Présentation d'organismes de soins médicaux accessibles à la consultation en langue étrangère et explication sur le système médical japonais (multilingue)		
tél: 03-5285-8181	langues parlées	anglais, chinois, coréen, thaï, espagnol
On peut aussi rechercher des organismes de soins médicaux en langues étrangères sur internet à partir de: http://www.himawari.metro.tokyo.jp/qq/qq13to16sr.asp		





1 Organismes de soins médicaux

1-3 Déroulement de la consultation:

(1) Généralité à la première consultation

Vous cherchez d'abord un hôpital ou une clinique pour vous faire soigner de maladie ou de blessure, vous déposez par la suite votre certificat de l'assurance de santé à l'accueil de celui-ci ou celle-ci. Après avoir déposé le certificat, attendez dans la salle d'attente, après l'ordre de consultation, vous payerez les frais médicaux, vous obtiendrez les médicaments. Voici concrètement comment ça se déroule:

1. Besoin de soins médicaux en cas de maladie ou de blessure

Vous cherchez d'abord un hôpital ou une clinique pour vous faire soigner de maladie ou de blessure.



2. Aller à l'hôpital ou à la clinique

Au guichet d'accueil en disant « Shoshin desu (C'est la première consultation) », vous déposez le certificat de l'assurance de santé. On vous demande généralement de remplir le formulaire de la consultation et les questionnaires concernant votre état de santé. Le questionnaire, c'est un formulaire dans lequel vous écrivez les symptômes de la maladie dont vous souffrez, l'histoire personnelle de vos maladies, vous préciserez aussi si vous avez ou non des allergies etc.. Après avoir rempli ces papiers, vous les rendez au guichet, vous attendez votre tour de consultation dans la salle d'attente.



3. Consultation

Si on vous appelle, vous entrez dans la salle de consultation, et vous recevez la consultation. Selon le besoin, ils vous examineront ou ils vous donneront des traitements. En outre si c'est nécessaire, vous prendrez un nouveau rendez-vous.



4. Paiement

On paie le plus souvent les frais médicaux en espèce mais un certain nombre d'établissements acceptent les cartes de crédit. Dans certains cas, après la consultation l'infirmière vous transmettra le dossier concernant le compte des frais médicaux. Vous déposez ce dossier de compte au guichet





F Perawatan Medis

▣ [F Perawatan Medis](#)

du compte. Garder bien le reçu des frais médicaux que l'on vous donnera au moment du paiement. Si le montant de frais médicaux mensuel devient élevé (le montant, variant selon le niveau de revenu de l'assuré, dépasse généralement le seuil de 80,100 yens), une partie de frais médicaux sera remboursée. En outre, si vos dépenses médicales annuelles se montent à plus de 100,000 yens, dans certains cas vous bénéficierez d'une réduction d'impôts. Dans ce cas-là, pour en bénéficier il faut présenter les reçus des frais médicaux.

5. Délivrance des médicaments

Au moment du paiement on vous donne une ordonnance, vous allez dans une pharmacie indiquée par le nom de « chozai yakyoku », c'est à dire une pharmacie habilitée à la préparation des médicaments, avec l'ordonnance et vous recevez le médicament. Vous y payez les frais de médicaments (on appelle cela le système de pharmacie hors hôpital). Dans certains cas à l'intérieur de l'hôpital se trouve une pharmacie, les frais de médicaments sont compris dans le montant que vous payez au guichet de compte (on appelle cela la pharmacie dans l'hôpital).



*Au moment de la re-consultation, avec la carte de consultation vous procédez à l'inscription auprès du guichet automatique de re-consultation (une machine qui traite le processus de re-consultation), ou bien au guichet de l'accueil pour consultation. Dans certains cas vous vous inscrivez à l'accueil. Le reste de la procédure est le même que celui de la première visite.



1 Organismes de soins médicaux

(2) Questionnaire de soins médicaux multilingue

Vous pouvez vous procurer le questionnaire médical multilingue sur le site internet de la Fondation internationale d'échanges de Kanagawa. Au Centre international d'informations médicales AMDA, on vous fournit le formulaire de la demande pour consultation multilingue. Ces deux organisations offrent leurs formulaires sur internet que vous pouvez télécharger. Les adresses sont les suivantes.

Fondation internationale d'échanges de Kanagawa
http://www.k-i-a.or.jp/médical/index.html
On peut rechercher en fonction du département ou de la langue. Il y a 10 disciplines et 14 langues différentes.

■Ophtalmologie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois (pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■Chirurgie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■Gynécologie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

Informations multilingues sur la vie quotidienne



F Perawatan Medis

▲ [F Perawatan Medis](#)

■ Soins dentaires: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■ Oto-rhino-laryngologie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■ Pédiatrie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■ Orthopédie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

Informations multilingues sur la vie quotidienne



F Perawatan Medis

▲ [F Perawatan Medis](#)

■Médecine internes: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■Neurochirurgie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

■Dermatologie: le questionnaire médical multilingue			
en indonésien	en anglais	en cambodgien	en espagnol
en thaï	en tagalog	en chinois(pékinois)	en coréen
en vietnamien	en perse	en portugais	en lao
en russe	en français		

Centre international d'informations médicales AMDA (Organisation sans profit)
http://amda-imic.com/
Vous trouverez des pages de traduction dans les langues suivantes: anglais, chinois, coréen, espagnol, thaï, portugais et tagalog.

(3) Vocabulaire médical

A propos des expressions des symptômes et des antécédents selon les langues différentes, se référer au questionnaire médical de la Fondation internationale d'échanges de Kanagawa classé en fonction des secteurs et des langues.





1 Organismes de soins médicaux

1-4 Déroulement de l'hospitalisation

C'est le médecin qui décide s'il faut hospitaliser ou non, et de la durée si tel est le cas, en observant l'état du patient. Lorsque vous recevez du médecin une consigne d'hospitalisation, vous décidez par la suite, la date de l'hospitalisation au «guichet du service pour hospitalisation» avec l'aide de la personne du guichet et vous écoutez l'explication de cette personne en ce qui concerne les affaires à préparer pour l'hospitalisation.

(1) Chambre d'hôpital

Il y a des chambres individuelles, chambre à deux, chambre à quatre, chambre à six, généralement une chambre de quatre ou à six personnes est la plus courante. Si vous désirez entrer dans une chambre individuelle ou une chambre à deux, vous payerez le tarif spécial à moins que ça soit une décision provenant de l'hôpital en raison de soins médicaux particuliers. Le montant du tarif spécial varie selon les hôpitaux, avec un grand éventail de tarif, à partir de 2,000 yens jusqu'à plus de 10,000 yens par jour.



1 Organismes de soins médicaux

(2) Déroulement général de l'hospitalisation

En général vous recevez au préalable, la convocation précisant la date et l'heure de l'hospitalisation, les affaires nécessaires, le formulaire du garant, quelques notes de remarques etc., et le jour-même, après avoir passé les formalités, vous êtes hospitalisé. Pour plus de détails voyez ce qui suit.

1 Procédure d'hospitalisation

Remplir le formulaire d'hospitalisation, déposer les pièces nécessaires (le certificat de l'assurance de santé, la carte de consultation, l'argent de la caution etc.). Si c'est nécessaire, parler de votre coutume alimentaire ou religieuse au diététicien. S'il est également nécessaire d'en parler aux personnes dans la même chambre, demander à l'infirmière par exemple, d'accomplir cette tâche. Les affaires personnelles, comme les sous-vêtements ou le nécessaire de toilette sont à votre charge.



2 Pendant l'hospitalisation

Respectez les horaires de visite, et ne gêner pas les autres personnes. Il est possible que la visite dans le pavillon des enfants soit limitée. En cas d'intervention chirurgicale le médecin vous expliquera le déroulement de l'intervention, et vous demandera de signer un papier attestant de votre accord pour l'intervention. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à les poser jusqu'à ce que celles-ci soient complètement éclaircies. Si un assistant social de santé se trouve dans le lieu de soins, consultez-le.



3 Quitter l'hôpital

Vous réglez les frais de l'hospitalisation, par la suite vous quittez l'hôpital.





1 Organismes de soins médicaux

1-5 Règlement

(1) Règlement à respecter dans un hôpital ou dans une clinique

L'utilisation du téléphone portable ou du PHS est le plus souvent soumis à des règles à l'intérieur de l'hôpital ou de la clinique. L'heure du rendez-vous et les horaires des visites, doivent être respectés. A propos du résultat des examens ou des médicaments, il est important de demander une explication au médecin jusqu'à ce que vous ayez compris.



(2) Avoir un problème de langue

Si vous craignez de ne pas comprendre la langue, ayez recours au service d'interprétariat, ou amenez une personne pouvant faire l'interprète. Dans certaines régions il y a des Associations internationales d'échanges offrant un service d'interprétariat. S'il y a un assistant social de santé à l'intérieur de l'hôpital, consultez-le.



(3) Ne pas comprendre le système médical au Japon

Sous le système des soins médicaux au Japon, il nous arrive souvent de ne pas en bénéficier si on ne fait pas la réclamation soi-même, il est ainsi important de connaître le système et comment il fonctionne. Demandez des renseignements au guichet d'accueil, ou bien consultez l'assistant social de santé s'il se trouve à l'intérieur de l'hôpital. La consultation de l'assistant social de santé est gratuite. Le contenu de la consultation est gardé secret. Pour avoir des soins médicaux en toute tranquillité, il faut savoir utiliser les organismes consultatifs et le système de l'assistance sociale de santé.



2 Secours

Il y a toujours des risques comme une maladie ou une blessure. Que faut-il faire dans ce cas-là? Dans ce chapitre on explique l'appel d'une ambulance, la consultation de nuit ou les jours fériés etc.

2-1 En cas de besoin d'ambulance dû à une maladie soudaine ou à une blessure

Téléphonez au numéro 119. Ce numéro est accessible à partir du téléphone fixe, du téléphone publique ([se référer à: P Urgence/Désastre 1-1\(2\) Comment téléphoner dans un cabine téléphonique](#)), du téléphone portable ou du PHS. Lorsque vous appelez le 119, cela vous connectera au service d'urgence des Sapeurs-Pompiers. Le personnel des Sapeurs-Pompiers vous demandera s'il s'agit d' « Kaji (un incendie) » ou d'« Kyukyu (une urgence médicale) ». Répondez avec sans froid, d'« Kyukyu (une urgence médicale) » en indiquant le lieu et le point de repère où se trouve la personne tombée subitement malade ou qui est blessée. Vous donnerez ensuite les informations concernant « qui », « quand », « où » et « ce qu'il y a ». De plus, si le besoin est, le nombre de malades ou de blessés, l'âge et le sexe. Pour terminer vous donnez votre nom et le numéro de téléphone à partir duquel vous appelez. ([se référer: P Urgence / Désastre 1-2 \(2\) Exemples des Questions-Réponses des appels téléphoniques en demandant l'ambulance](#)). Tous ces appels sont gratuits. Le service d'ambulance est gratuit, mais notez qu'en cas de maladie moins grave ou de blessure et si l'on peut utiliser une voiture personnelle ou un taxi, on n'a pas le droit de recourir à une ambulance. Par ailleurs, il est conseillé d'établir une fiche personnelle d'urgence ([se référer: P Urgence médicale/ Désastre 1-2 \(1\)](#)) et de la porter sur soi.



2 Urgence médicale

2-2 Secours-Urgence de nuit ou un jour férié

On utilise les établissements de soins médicaux d'urgence qui se trouvent dans chaque région qui sont; « Clinique d'urgence des jours fériés » pour les malades d'urgence le dimanche/un jour férié/en fin d'année et le Jour de l'An, « Centre de soins médicaux d'urgence » ou « Centre de maladie d'urgence de nuit » pour les soins de nuit, « Centre de soins dentaires » en cas de maux de dents un jour férié, « Centre d'informations de soins médicaux d'urgence » indiquant par téléphone les médecins en cas d'urgence, et le « Système des médecins de garde ».

Toutefois l'appellation des établissements, le contenu d'activité et des horaires sont variables selon les communautés. Les établissements de soins médicaux d'urgence sont affichés dans le bulletin d'information publié par la mairie. Vous pouvez aussi consulter par téléphone. Veuillez confirmer au bulletin d'information publié par la mairie ou demander des renseignements au guichet de la mairie.



3 Pharmacie

Pour guérir, on utilise des médicaments. Soyez prudent en les prenant, étant donné que l'on risque de subir des effets secondaires. On explique ici, les médicaments sur ordonnance, les médicaments en vente, et les posologies.

3-1 Différence entre pharmacie, pharmacie préparant les médicaments et magasins autorisés à vendre des médicaments (drugstore)

Au Japon trois sortes de pharmacie existent: pharmacies, pharmacies habilitées à préparer les médicaments et magasins autorisés à vendre des médicaments (drugstores).

La différence est la suivante:

Pharmacie (Yakkyoku)	Vente de médicaments du commerce.
Pharmacie préparant les médicaments (Chozai yakkyoku)	Vente de médicaments du commerce et préparation sur ordonnance.
Magasin autorisé à vendre des médicaments (Yakuten ou drugstore)	Vente exclusive de médicaments du commerce, produits hygiénique et de vie courante, produits cosmétiques.

3-2 Acheter un médicament

Quand on se sent malade, mais pas au point d'aller consulter le médecin, on achète des médicaments ordinaires contre le mal de tête, un rhume, pour l'estomac, etc. à la pharmacie ou dans les magasins autorisés. Les frais d'achat sont entièrement à la charge de l'acheteur, car l'Assurance de Santé ne les couvre pas.

Quant aux médicaments de l'ordonnance du médecin, on va à une pharmacie habilitée à la préparation des médicaments. Vous ne payerez qu'une partie des frais si vous adhérez à l'assurance maladie. Cependant, faites attention, une ordonnance est valable pendant 4 jours y compris le jour de délivrance sauf si mention à ce propos. La date limite passée, il faut encore une fois consulter le médecin pour se faire délivrer l'ordonnance. Même s'il s'agit d'un médicament prescrit dans le passé, pour en acheter de nouveau il faut repasser la consultation auprès du médecin qui prescrira ce médicament une nouvelle fois.

3-3 Comment prendre le médicament

Dans la pharmacie ou dans le magasin autorisé, le pharmacien vous donnera une explication sur la posologie, sur les points où il faut faire attention, ou encore sur les effets secondaires etc. Pensez à être accompagné par quelqu'un sachant parler le japonais. Il n'y a pas non plus d'explication ou de posologie en langue étrangère, il vous faudra donc demander à quelqu'un de traduire.



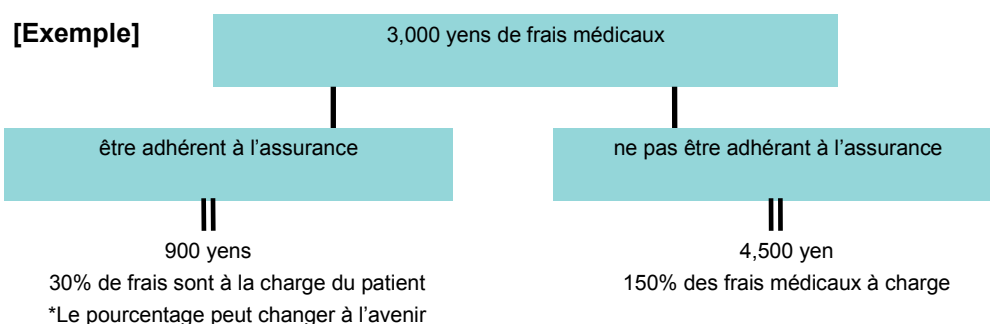
4 Assurance de Santé Publique

Tous ceux qui résident au Japon sont forcément adhérents à une Assurance Publique de soins médicaux. Il y a grosso modo 2 types d'Assurances de Santé Publique au Japon: celle de « l'Assurance Sociale de Santé » à laquelle les employés des entreprises ou des lieux d'activités adhèrent, et celle de « l'Assurance Nationale de Santé » destinée à ceux qui n'ont pas d'Assurance Sociale de Santé.

4-1 Frais médicaux et Assurance de Santé Publique

(1) Frais médicaux et Assurance de Santé Publique

Quand on est adhérent de l'Assurance Nationale, il suffit de payer en principe, 30 pour cent des frais médicaux, tarif unique pour tout le pays. Cependant, si on n'est pas adhérent au moment d'une consultation d'un médecin, tous les frais médicaux sont à votre charge. Cela vous reviendra assez cher (en général frais personnel de 150%).



(2) Soins non pris en charge par l'assurance

30% des frais médicaux, dans certains cas comme les suivants l'assurance ne s'applique pas



Bien qu'on soit adhérent de l'Assurance de Santé Publique

Blessure causée par accident de la route ou accident	En cas de blessure causée par l'inattention ou par un acte illégal provenant d'autrui, l'auteur de l'accident doit payer la totalité des frais médicaux. Néanmoins, s'il est difficile de recevoir ces versements, comme dans le cas de fuite de la personne responsable après un accident, il est possible de bénéficier dans la limite des sommes attribuées de l'aide du "système de garantie gouvernementale".		
Grossesse et accouchement normal	Avortement hors d'une raison médicale	Examen de santé d'un check-up Certaines municipalités compensent une partie des frais d'examen	Vaccination (en dehors des vaccinations obligatoires)
Chirurgie esthétique, correction de la dentition	Blessure ou accident sur le trajet professionnel ou pendant le travail (peut être l'objet de l'assurance sur l'accident du travail)	La différence de frais en cas d'hospitalisation dans une chambre individuelle	Examen, opération, cure, médicament etc. auxquels l'assurance de soins médicaux ne s'applique pas

(3) Assurance de Santé Privée

Il est possible de prendre une assurance maladie complémentaire (sorte de mutuelle) auprès de sociétés d'assurance vie. Ces assurances complémentaires sont recommandées en cas de longue maladie, de grave accident ou d'invalidité à long terme. Sinon vous devrez régler le montant des frais médicaux à l'avance.



4 Assurances Nationales de Santé Publique

4-2 Assurance Sociale de Santé

(1) Adhérent

Celui qui travaille dans une entreprise ou dans un lieu d'activité y adhère.

(2) Procédure d'adhésion

La procédure d'adhésion se fait à l'entreprise ou au bureau où vous travaillez. Renseignez-vous auprès du lieu de travail.

(3) Certificat de l'Assurance (Certificat de l'assuré par l'Assurance Sociale de Santé)

Au moment de l'adhésion « le certificat de l'assurance » est délivré. Ce certificat prouvant votre adhésion doit être conservé avec soins. N'oubliez pas de déposer ce certificat d'assurance au guichet de l'organisme de soins médicaux, muni de la mention de l'adresse, du nom et du prénom de l'assuré, quand vous passez à la consultation. Ayez-le sur vous quand vous voyagez à l'intérieur du Japon. Notez que le certificat de l'assurance ne peut pas être objet de location ou de vente.

(4) Montant des frais à payer à l'organisme de soins médicaux

On paie 30% des frais médicaux quand on a eu des soins médicaux en cas de maladie ou de blessure. Cependant pour les personnes de 70 ans à 74 ans, le pourcentage varie entre autre selon les revenus: de 10% à 30%. Pour les enfants de 0 à l'âge précédant la scolarisation obligatoire, le pourcentage est entre autre de 20%.

•Pourcentages de frais personnel

Jusqu'à la fin de la scolarisation obligatoire	général , personnes âgées, faible revenu	20% des frais médicaux
de la scolarisation à 69 ans	général , personnes âgées, faible revenu	30% de frais médicaux
de 70 à 74 ans	même niveau que le revenu actif	30% de frais médicaux
	général , faible revenu	20% des frais médicaux D'Avril 2008 à Mars 2010 10% des frais médicaux

(Attention) Les personnes de plus de 75ans ou les personnes ayant un handicap de 65 à 74 ans peuvent bénéficier en plus du système de soins médicaux pour les personnes très âgées ((Il est sujet d'arrêter ce système)

Source: Social Insurance Agency





(5) Cotisation de l'Assurance

La cotisation est prélevée du salaire. Le montant de celle-ci est défini selon le salaire, et l'employeur et l'assuré partagent et paient équitablement.

(6) Allocation de l'Assurance Sociale de Santé : genres et contenus

(From the Social Insurance Agency's homepage) <http://www.sia.go.jp/seido/iryo/kyufu/kyufu01.htm>

Situations	genres d'allocation	
	Assuré	personne à charge
en cas de maladie ou de blessure		
consultation avec le certificat de l'assuré	- allocation frais de soins médicaux - frais de repas	- frais de soins médicaux de la famille
paiement avancé et provisoire	- frais de soins médicaux	
quand le montant payé par le patient a dépassé une certaine somme	frais de soins très élevés	
en cas d'urgence le patient ayant été transporté	frais de transport	frais de transport de la famille
en cas de repos	allocation en cas de maladie et de blessure	
accouchement	- prime d'accouchement d'un enfant - allocation en cas d'accouchement	prime d'accouchement et de puériculture pour un membre de la famille
décès	frais d'enterrement	frais d'enterrement frais d'enterrement pour un membre de la famille



4 Assurances Nationales de Santé Publique

4-3 Assurance Nationale de Santé

(1) Adhérent

Ceux qui n'ont pas adhéré à l'Assurance Sociale de Santé dans le lieu de travail doivent y adhérer. Même un étranger, ayant accompli l'enregistrement d'étranger et ayant obtenu le statut de résidence dont la durée est de plus d'un an, mais n'ayant pas adhéré à l'Assurance Sociale dans le lieu de travail, doit adhérer à l'Assurance Nationale de Santé (sauf les détenteurs du statut « séjour à court terme »). En outre, sachez que celui qui a eu une durée de résidence moins longue qu'un an à sa première entrée au Japon et dont le séjour semblerait dépasser plus d'un an, doit aussi adhérer à l'Assurance Nationale de Santé.

*Toutefois notez que pour éviter une double couverture, certaines personnes sont exemptées de l'adhésion à l'Assurance Nationale de Santé (il est nécessaire de prouver qu'on bénéficie d'une couverture sociale couvrant d'éventuelles dépenses liées aux soins médicaux qu'on recevrait au Japon.) Pour plus d'informations, consultez <http://www.sia.go.jp/seido/kyotei/system/index.html>

(2) Procédure d'adhésion

La procédure d'adhésion se fait au guichet de l'assurance nationale de santé qui se trouve à la mairie à laquelle le concerné a fait l'enregistrement d'étranger.

documents à fournir	carte d'enregistrement d'étranger
	document prouvant que le concerné résidera au Japon plus d'un an si la durée de résidence est inférieure à un an (permission d'entrée d'une école, certificat d'étudiant etc.)

(3) Certificat de l'assurance (Certificat de l'assuré par l'Assurance Nationale de Santé)

Au moment de l'adhésion « le certificat de l'assurance » est délivré. Ce certificat prouvant votre adhésion doit être gardé avec soins. N'oubliez pas de déposer ce certificat d'assurance au guichet de l'organisme de soins médicaux, muni de la mention de l'adresse, le nom et prénom de l'assuré, quand vous passez à la consultation. Ayez-le sur vous quand vous voyagez à l'intérieur du Japon. Notez que le certificat de l'Assurance ne peut pas être l'objet de location ou de vente.

(4) Montants des frais à l'organisme de soins médicaux

On paie 30% des frais médicaux quand on a eu des soins médicaux en cas de maladie ou de blessure. Cependant pour les personnes de 70 ans à 74 ans, le pourcentage varie re selon les revenus: de 10% à 30%. Pour les enfants de 0 à l'âge précédant la scolarisation obligatoire, le pourcentage est entre autre de 20%.



● Pourcentages de frais personnel

Jusqu'à la fin de la scolarisation obligatoire	Revenue moyen, faible ou important	20% des frais médicaux
de la scolarisation à 69 ans	Revenue moyen, faible ou important	30% de frais médicaux
de 70 à 74 ans	même niveau que le revenu actif	30% de frais médicaux
	Revenue moyen ou faible	20% des frais médicaux Jusqu'à Mars 2010 10% des frais médicaux※

(Attention) Les personnes de plus de 75ans ou les personnes ayant un handicap de 65 à 74 ans peuvent bénéficier en plus du système de soins médicaux pour les personnes très âgées

(5) Cotisation

L'adhérent paie sa cotisation directement par le biais des établissements de crédit par exemple. Il y a un mode de paiement au guichet d'un des établissements de crédit ou d'un bureau en accompagnant « la facture(nofusho) » établie et envoyée par le bureau et il y en a un autre, laissant la transaction entre les comptes c'est le « virement » . Il y en a aussi un autre, c'est le cas où un ramasseur passe chez vous pour collecter la cotisation.

Le montant de cotisation varie selon les municipalités, on décide en fonction du revenu et nombre des membres de la famille, et cela se renouvelle tous les ans. Cependant pour la première année d'un étranger un minimum de la cotisation sera accordée puisqu'il n'a pas eu de revenu l'année précédente au Japon, et à partir de la deuxième année le montant changera selon le revenu etc.. Par ailleurs, pour ceux qui ont plus de 40 ans et moins de 65 ans, on ajoute le montant équivalent à la cotisation d'Assurance Sociale des Personnes Dépendantes ([se référer à; I Diverses aides sociales 2-1](#))

En cas de paiement en retard, il se peut que l'on doit rendre le certificat de l'assuré en contrepartie d'un certificat du statut de l'assuré, et pendant la possession de ce dernier on payera la totalité du montant des frais médicaux (ultérieurement on réclame à la mairie ou au syndicat auquel on appartient, les frais de soins médicaux). Si vous êtes dans la difficulté dûe au sinistre, au chômage, ou bien en faillite, la somme de cotisation peut être réduite. Renseignez-vous au guichet de l'Assurance Nationale de Santé de votre domicile.



(6) Genres et contenus de l'Assurance Nationale de Santé

Situations	genres d'allocation
en cas de maladie et de blessure	
consultation avec le certificat de l'assuré	→ allocation de frais de soins médicaux
en cas de paiement des frais médicaux effectué à la place de l'assureur	→ frais de soins médicaux
quand le montant payé par le patient a dépassé une certaine somme	→ frais de soins très élevés
en cas d'urgence le patient ayant été transporté	→ frais de transport
repos en cas de maladie ou de blessure	allocation en cas de maladie et de blessure
accouchement	→ prime d'accouchement d'un enfant
décès	→ frais d'enterrement

*Prime d'accouchement et de puériculture: En cas d'accouchement d'une assurée une prime d'accouchement et de puériculture dont le montant est 300,000-380,000 yens sera allouée. Le montant varie selon la municipalité.

(7) Déclarations dans certains cas

Une fois entrée au système de l'Assurance Nationale de Santé, on ne le quittera pas à moins que l'on fasse la démarche nécessaire. Il vous faut faire la déclaration au guichet de l'assurance nationale de santé à la mairie dans un délai de 14 jours, lorsque vous avez adhéré à l'assurance sociale de santé dans le lieu de travail. En cas de perte ou salissement du certificat, de naissance d'un enfant, de changement du chef de famille, ou encore de décès de l'assuré, vous devez également le déclarer dans un délai de 14 jours.

Le changement d'adresse dû à l'emménagement et au déménagement est aussi objet de déclaration. En cas de déménagement vous apportez le certificat de l'assurance à la mairie de votre domicile en précisant la date de départ, et après l'emménagement il faut déclarer votre arrivée à la mairie de votre nouveau domicile.

Quand vous quittez le Japon, faites la déclaration de votre départ en apportant le certificat de l'assurance et le sceau (si vous en avez), la carte d'enregistrement d'étranger, le billet d'avion etc.

(En dehors de l'Assurance Nationale de Santé et d'autres assurance, il existe un système d'aide pour les frais médicaux des personnes âgées de plus de 75 ans)